

BULLETIN D'INFO DE LA SPA89



Société de Protection Animale
SPA 89

NUMERO 3
AVRIL 2016



*Promis on fera
plus de bêtises*

SOCIETE DE PROTECTION ANIMALE 89

Route de Toucy
89000 AUXERRE

[mail : spa89auxerre@gmail.com](mailto:spa89auxerre@gmail.com)
[Facebook : SPA 89 Auxerre Officiel](https://www.facebook.com/SPA89AuxerreOfficiel)

Le mot de la Présidente,

Je tiens à remercier les amis des animaux, employés, bénévoles, membres du conseil d'administration qui œuvrent sans relâche afin d'apporter un quotidien agréable à nos pensionnaires.

Je remercie Katia pour tous ses conseils en matière d'éducation canine. Marie Laure Codran pour ses nombreuses collectes de nourriture les généreux donateurs, les différents magasins qui autorisent les collectes, le cabinet vétérinaire du Buisson des Caves pour son professionnalisme et son dévouement envers nos pensionnaires

À chaque portes ouvertes de nouveaux bénévoles s'inscrivent et je tiens également à les remercier.

Remerciements également à l'équipe de bénévoles qui assure le suivi des adoptions, ainsi qu'aux enquêtrices et enquêteurs.

Je remercie également George Barge pour les travaux du nouveau chenil, il fait un travail exceptionnel au quotidien et grâce à de nouveaux legs tous ces projets se réalisent afin d'apporter un confort à nos chiens

Je vous souhaite à toutes et à tous chers adhérents un joli printemps

La présidente
Valérie CARTEREAU

**29 bénévoles se sont inscrits
depuis janvier 2016**

Vous voulez être bénévole ?



Pas de soucis, il vous suffit d'être membre de l'association et d'être à jour de votre cotisation.

Vous pouvez vous rendre au refuge les jours d'ouverture au public : le mercredi après-midi, jeudi après-midi et samedi après-midi de 14h00 à 17h00 en période hivernale et jusqu'à 17h30 en période estivale.

Vous pouvez également assister l'unique employée du dimanche pour assurer sa sécurité ou bien encore participer aux collectes de croquettes organisées plusieurs fois dans l'année, devenir famille d'accueil, parrainer un animal... Vous pouvez vous renseigner auprès des personnes présentes au refuge les jours d'ouverture, n'hésitez pas, votre aide et votre soutien nous sont précieux.

628 adhérents depuis janvier 2016
La cotisation annuelle est de 20,00 €



Adoptions : 121 depuis janvier 2016
Soit : 73 chats – 48 chiens – 2 lapins

Abandons : 111 depuis janvier 2016
Soit : 60 chats – 51 chiens



ENQUETES POUR MALTRAITANCE OU NEGLIGENCE

Une trentaine d'enquêtes a été résolue depuis janvier 2016, pour certaines les animaux ont été retirés pour maltraitance avérée. Une quinzaine est actuellement en cours.

Nous rappelons à nos **adhérents** que seuls les titulaires d'une carte Enquêteur sont habilités à intervenir sur les cas de maltraitance signalés. Les enquêteurs travaillent et se présentent toujours en binôme. **Posséder une carte d'adhérent ne donne pas le droit d'enquêter officiellement. La SPA dégage toute responsabilité quant aux conséquences.**

LOI SUR ACTES DE CRUAUTE ENVERS LES ANIMAUX

Mauvais traitements : absence de soins, conditions de détention inadaptées, privation de nourriture etc... passible de 750 € d'amende

Abandon, sévices graves et actes de cruauté : passible de 2 ans d'emprisonnement et 30.000 € d'amende, pouvant aller jusqu'à l'interdiction provisoire ou définitive de détenir un animal.

Atteintes à la vie ou à l'intégrité de l'animal : Blesser un animal ou entraîner sa mort volontairement est puni de 1500 € d'amende (3000 € en cas de récidive)

NOTRE VETERINAIRE MARC LEGROS VOUS INFORME



**LA TIQUE RODE
ATTENTION !!!!
ELLE PEUT TUER**



Mais qu'est-ce qu'une tique? C'est un ARTHROPODE, comme l'araignée.

Il y en a plusieurs dizaines d'espèces différentes mais en France il y en a surtout 3 principales dont une cantonnée à la région du Sud du pays. En raison des nombreux déplacements touristiques ou autres, et du réchauffement climatique, il n'est pas rare d'en trouver dans nos régions.

Chacun craint lorsqu'il trouve une tique sur son animal de compagnie ou sur lui-même. **Mais que faut-il craindre?** Il faut surtout craindre les dommages collatéraux et non la piqûre de la tique elle-même.

En effet, cette piqûre risque bien sûr de laisser une trace pendant quelques jours comme toute piqûre d'insecte (taon, moustique, guêpe..), mais le danger ne s'arrête pas là, bien au contraire. Car le vrai problème est la transmission d'une quinzaine de maladies virales, parasitaires ou bactériennes, dont 7 sont transmissibles à l'homme.

Chez les chiens et de nombreux mammifères; il s'agit surtout de la piroplasmose, **de la maladie de Lyme** (Borréliose), et l'ehrlichiose.

Chez les humains; il s'agit de la **maladie de Lyme** qui se développe de plus en plus dans toute la France.

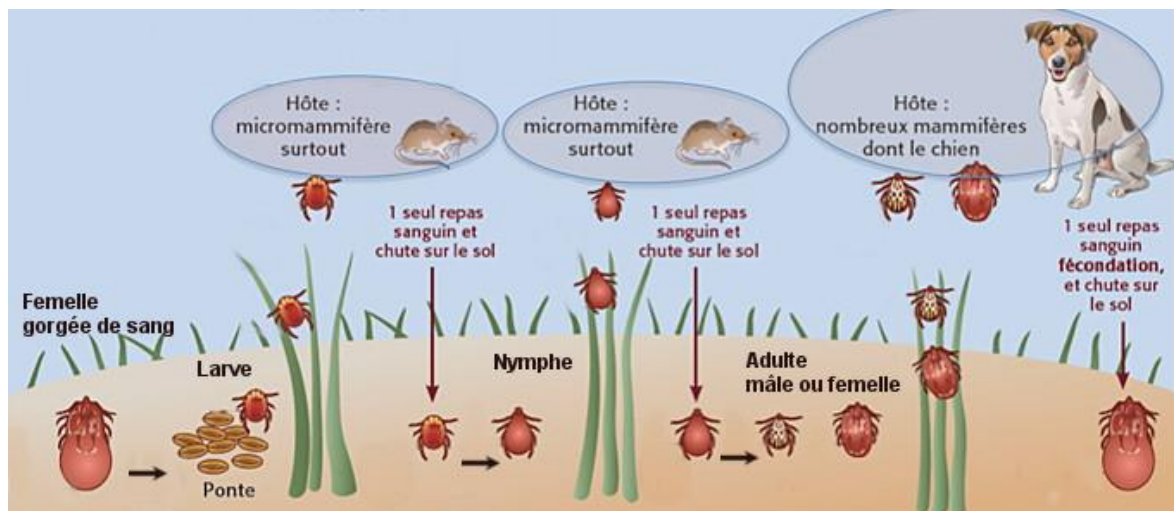
Il y a une vingtaine d'années ces maladies étaient limitées aux régions les plus méditerranéennes, mais maintenant elles sévissent partout, même dans les régions plus au Nord.

Pour pouvoir lutter du mieux possible contre ce parasite, il est important de connaître son cycle de vie et de développement.

Les tiques passent l'essentiel de leur vie en milieu extérieur plutôt plaines et bois car elles ont besoin de petits mammifères pour accomplir leur cycle de développement.

Lorsque nous trouvons une tique sur nous ou notre animal de compagnie, elle finit son cycle et se gorge de sang pour alimenter les dizaines d'œufs qu'elle contient, et les relâcher dans le milieu extérieur.

Si les conditions climatiques sont favorables (T° entre 5° et 25° et pas trop sec) les œufs vont rapidement se transformer en larves, qui doivent trouver un hôte intermédiaire (souris, musaraigne, voire lapin) pour de nouveau se gorger de sang. Elle retombe ensuite à terre, recherche un nouveau petit mammifère pour accomplir une mue (nymphe) et se gaver à nouveau de sang afin de devenir la tique adulte que nous connaissons.



Source Escap

C'est en se gorgeant de sang pour alimenter sa descendance qu'elle peut nous inoculer une maladie si **ELLE EN EST PORTEUSE!** En effet, et heureusement pour nous et nos animaux, toutes les tiques ne sont pas porteuses de maladie.

Il est très important pour nos amis les animaux de les prémunir contre ces parasites. De nombreux produits existent pour éliminer et préserver vos compagnons, et vous-même, de ces hôtes indésirables.

Votre vétérinaire pourra vous conseiller dans le choix de la prévention et de la manière de vous en débarrasser si, par malheur, un de ces sinistres individus réussissait à passer à travers les mailles du filet de prévention que vous n'aurez pas manqué de tisser autour de votre compagnon.

Ces produits existent sous forme de spray, pipettes, comprimés, colliers, et en cas de présence de tique; un crochet spécial permet de la retirer sans qu'elle expulse la salive et donc les microbes dans l'animal.

J'aurais l'occasion, lors d'une prochaine édition de la revue, de parler, plus précisément de la pathologie liée aux tiques.

ATTENTION !!!!! DANGER POUR VOS ANIMAUX

Le muguet : une plante aussi jolie que dangereuse pour vos animaux.

Le muguet est une liliacée qui renferme des principes irritants et cardiotoxiques pouvant être à l'origine d'une intoxication mortelle. L'intoxication se fait par ingestion, toutes les parties de la plante sont toxiques. Et même l'eau du vase ! Ne laissez pas de muguet dans un endroit que votre animal peut atteindre. Même fané et desséché, il reste toxique. Les espèces concernées sont principalement **les chats**, mais aussi les chiens, les lapins et les oiseaux d'agrément. Les animaux jeunes ou très âgés sont plus susceptibles de présenter des symptômes graves.

L'intoxication fait chaque année l'objet de nombreux appels au CAPAE-Ouest **durant la période autour du 1er mai**. Toutes les parties de la plante contiennent des substances **irritantes pour le tube digestif** ainsi que des dérivés **toxiques pour le cœur** qui persistent dans la plante séchée.

Les troubles débutent entre 15 mn et 6 h après l'ingestion, par des **vomissements** répétés, associés à une salivation. Une **diarrhée**, parfois hémorragique, accompagnée de douleurs abdominales peut être présente également. Dans les heures qui suivent les symptômes digestifs, des troubles nerveux peuvent apparaître (*convulsions, mouvements incoordonnés, tremblements*). En fin d'évolution, l'animal reste prostré et couché sur le flanc.

Les **signes cardiaques** sont généralement les derniers à apparaître (*ralentissement de la fréquence cardiaque, troubles du rythme*). Ils ne sont décelables qu'à l'auscultation. On peut également observer une augmentation du volume des urines

La dose toxique est mal connue, mais l'ingestion d'un seul brin peut entraîner des troubles chez un animal de petit format. L'ingestion d'une grande quantité de plantes (plusieurs baies, feuilles ou tiges) nécessite une prise en charge d'urgence. Si votre animal a mangé du muguet, n'hésitez pas à contacter le CAPAE (*Centre antipoison animal et environnemental*) ou votre vétérinaire, pour connaître la conduite à tenir. **Votre animal est exposé à un produit toxique : appelez le 02 40 68 77 40.**

SUIVI DES ADOPTIONS

Ces visites sont très bien acceptées par les adoptants, qui les ressentent comme une preuve de sérieux du refuge, et qui sont pour beaucoup fiers de nous présenter un animal heureux.

L'équipe adresse tous ses remerciements aux adoptants pour leur accueil chaleureux, et surtout, d'offrir une si belle vie à nos anciens petits protégés.

Fin 2015, une équipe de bénévoles, composée de Bernadette, Karine, Dominique, Michèle, Chantal et Annick a proposé d'effectuer des suivis d'adoption, comme cela est prévu dans le contrat signé et accepté par les adoptants.

Le nombre d'animaux à suivre étant important, et la zone d'adoption très étendue, tous hélas ne peuvent être vus rapidement. A ce titre, un appel est lancé à tout bénévole qui souhaiterait rejoindre l'équipe.

Depuis le début d'année, 82 animaux ont reçu un suivi. (50 chiens et 32 chats). Deux animaux ont été repris à leurs adoptants, une chienne et une chatte.

Pour toute visite effectuée, compte-rendu et photos sont publiés sur notre site [spa 89 Auxerre officiel](http://spa89.com).

RUBRIQUE CHATONS



A 2 mois un chaton est sevré, il n'a pas besoin ni de lait de sa mère, ni de lait de vache d'autant plus que ce dernier est trop riche en lactose, et peut provoquer des troubles digestifs dangereux pour sa croissance.

Attention aux chutes par la fenêtre ou du balcon, pour éviter tout risque, l'utilisation de moustiquaire ou de filet est recommandée.

La vaccination est vivement conseillée, même pour un chaton vivant en appartement. Vous pouvez en revenant de l'extérieur être porteur de microbes que vous transmettez à votre chaton.

Le chaton est un gros dormeur, il passe 95% de son temps à dormir, et à 2/3 mois, 20 h de sommeil lui sont nécessaires, ne le réveillez pas, son cerveau mémorise, s'organise et secrète l'hormone de croissance.

TRAVAUX AU REFUGE SPA 89

Déjà réalisés :

- Climatisation réversible (chaud en hiver, froid en été) de la totalité des chatteries et de l'infirmierie.
- Mise en place de bâches transparentes et coulissantes devant la totalité des chenils limitant ainsi la circulation d'air froid en hiver.
- Plantation d'arbres devant le chenil N° 2 pour ombrager les box de nos toutous (premiers effets dans deux à trois ans)
- Mise en place d'arrivée d'eau devant le chenil N° 2 et devant le chenil en cours de construction.
- Des dévidoirs équipés de tuyaux et d'asperseurs adaptés seront installés avant les grandes chaleurs, permettant de rafraîchir les chiens.

En cours de réalisation :

- La construction du chenil N° 3 est bien engagée. Les fondations ont été coulées et les premiers rangs de parpaings sont en place. Des aménagements ont été nécessaires pour la réalisation de ces travaux en l'occurrence, reculer de 6 mètres le parc situé derrière le futur bâtiment, et créer une route d'accès afin que les toupies de béton de 35 tonnes, puissent accéder facilement sur le lieu des travaux. Lorsque les travaux seront terminés, cette route actuellement empierrée sera recouverte de concassé pour permettre l'accès des véhicules.
- Les évacuations d'eaux usées et pluviales sont en place.
- L'eau, l'électricité, le câblage de la télésurveillance sont en place pour desservir le bâtiment, qui comportera 14 box avec un coin de confort chauffé par le sol et équipé d'un couvercle amovible pour en faciliter l'entretien. Chaque box a une surface totale de plus de 6 M²
- Le bâtiment comportera également une cuisine, une infirmerie équipée d'un bac de lavage, et d'une réserve dont l'usage reste à définir. La fin des travaux est envisageable courant août 2016.

Projets envisagés :

- Rénovation du chenil N° 1, des plans sont en cours d'élaboration. Les 24 box actuels, seront transformés en 12 box spacieux. Le coin confort du chien sera chauffé par le sol entièrement carrelé, les murs seront également carrelés à hauteur de 1 mètre. Des grilles identiques à celle du chenil N° 2 seront installées en devanture de chaque box avec un caniveau d'évacuation des eaux usées afin de faciliter le nettoyage. Le caniveau actuel sera bouché pour des raisons d'hygiène et de sécurité. La toiture sera complètement modifiée et réalisée à partir de bacs acier isolés pour améliorer le confort des animaux.

Il est envisagé l'installation de deux containers (cubage à définir) pour faciliter le stockage des matériels, nourriture, litières, couvertures ...



Merci Monsieur
BARGE pour le
confort que vous
allez nous apporter

COACH &DOG

KATIA MESTRUDE notre éducatrice canine apporte bénévolement son aide à tous nos animaux en difficultés, vous pouvez également la contacter si vous rencontrez un souci avec votre animal au **06.75.79.40.29**

**CONTACT INTERNET
UNIQUEMENT A**
spa89auxerre@gmail.com
refuge.auxerre@spa89.fr
facebook : SPA89Auxerre Officiel

VOUS POUVEZ SERVIR LA CAUSE ANIMALE

Si vous souhaitez qu'après votre disparition, vos biens servent la cause animale que nous défendons, vous avez la possibilité de les céder de votre vivant à la SPA 89.

Cela peut se faire **sous forme de legs**, qui consiste à transmettre par testament tout ou partie de vos biens. Le legs ne prend effet qu'après le décès du testateur. Ce legs peut être fait dans le respect des règles existantes au profit des autres héritiers légaux.

Le testament peut être rédigé sous deux formes : Soit un écrit à la main daté et signé, qui est aussi appelé testament holographe, ou soit rédigé par le notaire de votre choix, appelé alors testament authentique.

Il est aussi possible **sous forme d'assurance vie**, qui permet de désigner un ou plusieurs bénéficiaires.

Quel que soit le mode choisi (legs ou assurance vie), vous pouvez à tout moment modifier vos choix.

PROCHAINES MANIFESTATIONS - MAI – JUIN - JUILLET

- Portes ouvertes le 22 mai prochain au refuge d'Auxerre – Route de Toucy, des chiens et des chats vous y attendront. Manifestation de 11 h à 17 heures.
- La journée des motards le 5 juin à notre refuge



Que demander d'autre, un bon lit douillet, un pote super sympa, elle n'est pas belle la vie ?